

Prénom :

Date :



LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

De la république à l'Empire (1848 -1852)

Du 22 au 25 février 1848, une révolution parisienne renverse la **monarchie de Juillet**.

Le gouvernement provisoire dirigé par **Ledru-Rollin** et le poète **Lamartine** prend 4 mesures essentielles :

- La **République** est proclamée, c'est la deuxième après celle de 1792 ;
- Une **Assemblée constituante** doit être élue au **suffrage universel masculin** ;
- L'**esclavage** est aboli dans les colonies françaises ;
- et la **peine de mort** est supprimée pour les délits politiques.

Un climat d'euphorie s'installe alors : c'est « **l'esprit de 48** ».

Les Français semblent réconciliés autour d'un idéal de **fraternité**. Les femmes s'expriment, mais sans obtenir le droit de vote. Le gouvernement, dont font partie le socialiste **Louis Blanc** et l'ouvrier **Albert**, entend régler la question sociale négligée par le précédent régime.

Mais les **républicains modérés**, majoritaires à l'assemblée élue le 23 avril 1848, ne souhaitent pas une intervention trop forte de l'état dans le domaine social. Les **républicains radicaux** ou **socialistes**, qui constituent une minorité agissante, réclament la reconnaissance du **droit du travail**. Le gouvernement est divisé. Il crée une commission pour les travailleurs, chargée de réfléchir à la question sociale, et organise des ateliers nationaux pour employer les ouvriers parisiens au **chômage**. Cette mesure est financée par une hausse des impôts qui irrite les paysans. Le gouvernement décide de fermer les ateliers. Cela provoque **l'insurrection des quartiers populaires** de l'est de **Paris** du 23 au 26 juin 1848.

Le gouvernement, sous la pression des **monarchistes**, prend alors contre les **socialistes** des mesures qui limitent la **liberté d'expression**. La République ne sera pas sociale et elle n'est plus vraiment démocratique. Elle ne parvient pas non plus à se doter d'institutions claires. La Constitution du 4 novembre 1848 prévoit une **assemblée législative** unique et un président élu au **suffrage universel direct**.

C'est un compromis entre le régime parlementaire et le régime présidentiel, car on ne sait pas si les ministres sont responsables devant les ministres ou le président.

Ces ambiguïtés font le jeu de **Louis-Napoléon Bonaparte**, neveu de **Napoléon I^{er}**, qui est **élu** le 10 décembre 1848 **président de la République**, car il sait rassurer les notables et séduire le peuple. Il gouverne d'abord avec les **monarchistes** qui ont gagné les **élections législatives** de 1849.

Le **suffrage universel** est limité par la loi du 31 mai 1850. Le **cléricalisme** est encouragé par la **loi Falloux** qui accroît le contrôle de l'**Église catholique** sur **l'enseignement**.

Puis, **Louis-Napoléon** s'éloigne des royalistes parce qu'il veut recréer une dynastie en sa faveur. Par le **coup d'état du 2 décembre 1851**, il installe un nouveau régime, et ce, malgré la résistance républicaine dans certaines régions. La **Constitution de 1852** donne tous les pouvoirs au « **Prince-Président** ».

La République agonise jusqu'à la proclamation du **Second Empire**, le 2 décembre 1852.